

CONSEIL MUNICIPAL
- Compte rendu de la séance du 19 janvier 2012 -

Présents : 20 conseillers

Absents : BUDINOT Maryvonne (procuration SOURON Denis), SCAON Marie-Pierre (procuration LE BELLEC Nelly), STEPHAN Joëlle.

Secrétaire de séance : MOTTE Pierre.

1/ Délibération portant adhésion de la commune à la Fondation du Patrimoine – Bretagne- dans le cadre du projet de restauration de la chapelle Notre Dame de Tréminou.

2/ Délibération décidant de ne pas renouveler la demande d'habilitation de la commune dans le domaine funéraire.

3/ Délibération désignant M. SOURON Denis – membre titulaire – et Mme LAURENT Léa – membre suppléante – en qualité de représentants du conseil municipal au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées à l'EPCI.

4/ Discussion et vote à l'unanimité :

- d'une subvention complémentaire de 70,33 € au financement du service de portage de repas – SIVU Le Guilvinec, Plomeur, Treffiat pour l'année 2011.

- d'une attribution d'aide au ravalement des façades, d'un montant de 228,75 € au bénéfice de Monsieur HELAOUET Jacques – 10, rue Pen ar Roz.

- de la modification du régime indemnitaire (délibération du 14 septembre 2005) par extension du bénéfice aux agents de la catégorie C.

- Modification de la délibération du 26/03/2011 –Vente Commune C.C.P.B.S.. Le prix de vente est de 9000 euros, l'ensemble, au lieu de 3 euros le mètre carré.

5/ Approbation à l'unanimité des projets de conventions de partenariat Commune / Association Petite Enfance du Pays Bigouden relatives à la structure multi-accueil de la maison de l'enfance « Ti Liou » et au relais assistantes maternelles (RAM). Le montant de la subvention en 2012 sera de 2,80 € par heure et par enfant en crèche halte-garderie. La participation annuelle au fonctionnement du relais assistantes maternelles se chiffre à 4.311,00 € pour 2012.

VU pour être affiché le 25 janvier 2012 conformément aux prescriptions de l'article 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire,
Léa LAURENT